

Contrat Territorial Eau 2021-2023

Basses Vallées Angevines Romme

Appel à projets

Date limite de réception des candidatures : 18 septembre 2020

Qu'est-ce qu'un Contrat territorial Eau ?

Le Contrat Territorial Eau (CTEau) est un outil financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Pays-de-la-Loire qui permet le financement d'actions visant à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce contrat est signé pour 2 cycles de 3 ans (2021-2023 puis 2024-2026) avec des structures animatrices locales.

Le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme (SMBVAR) est animé par le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme et le Département de Maine et Loire. Il s'étend sur une partie du bassin versant de la Maine en Maine-et-Loire ainsi que sur le bassin versant de la Romme. Une carte présente le territoire en fin de cet appel à projets.

Ce contrat Territorial permet la mise en œuvre à l'échelle locale des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins de la Mayenne, de la Sarthe Aval et du Loir. Ces documents de planification identifient les enjeux liés à la gestion de l'eau et établissent des actions et des priorités sur différents thèmes comme la restauration des milieux aquatiques ou encore l'amélioration de la quantité et de la qualité d'eau.

Le SAGE Mayenne est animé par le Conseil Départemental de la Mayenne, le SAGE Loir est animé par l'Etablissement Public Loire, et le SAGE Sarthe Aval est animé par le Syndicat du Bassin de la Sarthe.

Pourquoi cet appel à projets ?

Cet appel à projets a pour objectif d'identifier les actions pouvant être inscrites au Contrat Territorial Eau. Cette inscription permet de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrages qui s'engagent à mettre en œuvre des actions visant à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques répondant aux enjeux des SAGE.

Quels sont les projets éligibles ?

Les projets proposés doivent répondre à l'un des 5 enjeux présentés ci-dessous.

Les thèmes évoqués ci-dessous ne sont pas exhaustifs, tout projet contribuant à l'amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques peut être proposé et sera étudié.

❖ **Milieux aquatiques**

- Etudier et mettre en œuvre des actions de gestion, valorisation ou d'acquisition de zones humides ;
- Réaliser un inventaire de zones humides ;
- Sensibiliser à la gestion et l'entretien des zones humides ;
- Réduction de l'impact des plans d'eau (étude, déconnexion, suppression, plan de gestion) et sensibilisation à une gestion adaptée ...
- Restauration des cours d'eau, continuité écologique.

❖ **Quantité d'eau**

- Elaborer et mettre en œuvre un programme d'économie d'eau : diagnostic des consommations, installation de dispositifs d'économie d'eau (ex : bâtiments, espaces verts, terrains de sport ou autres) ;
- Sensibiliser aux économies d'eau ;
- Etudes relatives au fonctionnement hydraulique et travaux d'hydraulique douce « basées sur la nature » notamment en lien avec des inondations ;
- Sensibiliser aux enjeux liés à la gestion intégrée des eaux pluviales...

❖ **Qualité d'eau**

- Elaborer et mettre en œuvre un programme d'actions sur les pollutions diffuses (accompagnement, conseil...) et/ou sensibiliser pour diminuer les flux (Implantation de dispositifs anti-transferts...);
- Réduire l'utilisation des pesticides (ex : acquisition mutualisée de matériel alternatif, charte, changements de pratiques...);
- Sensibiliser à la réduction de l'utilisation des pesticides...

❖ **Bocage**

- Réaliser un plan/diagnostic bocager ;
- Implanter des dispositifs de ralentissement des eaux et/ou de limitation de l'érosion des sols (haies, talus...) en lien avec des inondations par exemple ;
- Encourager à la gestion durable du bocage (communication, acquisition de matériel...) et sensibiliser...

❖ **Connaissance et communication**

- Sensibiliser à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques (actions pédagogiques, élaboration/impression de supports...)
- Réaliser un inventaire, un suivi, ou une étude spécifique qui permet de renforcer la connaissance ;
- Suivre/évaluer l'efficacité des actions conduites...

Quelles sont les modalités financières ?

Selon les actions, le taux de financement peut atteindre 80 %. Les projets peuvent bénéficier de cofinancements (Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Europe) en fonction des modalités d'aide des financeurs.

Le maître d'ouvrage de l'opération doit obligatoirement être inscrit dans le programme d'actions du CTEau et engager son action dans le cycle de 3 ans du Contrat indiqué dans sa fiche candidature.

Qui peut répondre et comment ?

Vous pouvez répondre à cet appel à projets si vous êtes :

- Une collectivité territoriale ou son groupement ;
- Une structure associative ou coopérative ;
- Un établissement consulaire ;
- Des particuliers inscrits dans le cadre d'une démarche collective pour les actions bocage ;
- Un établissement d'enseignement ou de recherche ;
- Une entreprise (aide régionale conditionnée au portage par un des organismes cités ci-dessus).

Le projet doit se dérouler sur le périmètre du Contrat Territorial Eau sur la période 2021 à 2023.

Pour inscrire une ou plusieurs actions dans cette démarche, vous devez compléter la fiche de candidature jointe (1 fiche par opération) et l'adresser à l'interlocuteur désigné en fin de cet appel à projets pour votre territoire.

Chaque fiche action sera analysée par les structures animatrices du CT Eau et des SAGEs avant examen par la Région et l'Agence de l'Eau.

Calendrier prévisionnel

- 15 juin – 18 septembre 2020 : Appel à projets.
- Septembre/Octobre 2020 : Examen des projets par les structures animatrices du contrat et des SAGE ainsi que les financeurs ;
- Décembre 2020 à Avril : Soumission du Contrat Territorial Eau aux instances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Conseil régional des Pays de la Loire pour validation.

Pour déposer les fiches candidature et pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser au référent de votre territoire, la cartographie présente dans cet appel à projet permet d'identifier votre territoire et donc le contact ci-dessous.

Loire	Sarthe
Etablissement Public Loire Claire PAPIN STAMMOSE	Syndicat du Bassin de la Sarthe Julie STEIN
02 85 50 07 18	02 33 82 22 72
Claire.PAPIN-STAMMOSE@eptb-loire.fr	julie.stein@bassin-sarthe.org

Mayenne	Maine / Romme
Conseil Départemental de Mayenne Astrid PICHODO	Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme Jean ROUSSELOT
02 43 59 96 05	02.41.05.45.02
astrid.pichodo@lamayenne.fr	Jean.rousselet@smbvar.fr

